**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
**DU CONSEIL DU JEUDI 27 AOÛT 2026 À 19 H**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **jeudi 27 août 2026** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Jérémy Laplante.

Sont présents à cette séance extraordinaire:
Monsieur Jérémy Laplante, maire
Madame Gina Samson, conseillère
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Dany Cyr, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Francine Guité, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller et maire suppléant

Est également présente:
Madame Lina Castilloux, assistante-greffière

Est absent :
Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, conseillères, à l'assistante-greffière et aux citoyens présents.

## 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, constate que le quorum est atteint.

2026-08-291

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Vote de confiance du conseil sur un énoncé de politique générale du Maire
6. Signature d'un avenant dans le cadre du PAVL avec le MTMD – Segment de la rue Day entre la 5e et la 7e Avenue (CLC78863) – Aide financière 40,169$
7. Assemblée publique de consultation le 13 octobre 2026 à 16 h – Citation Patrimoniale Église
8. Processus d'embauche du prochain directeur général
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

**Aucune question. Monsieur Yves Denis dépose une pétition pour la démission des conseillers et conseillères.**

2026-08-292

## 5. VOTE DE CONFIANCE DU CONSEIL SUR UN ÉNONCÉ DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU MAIRE

**CONSIDÉRANT** qu'un énoncé de politique générale est une déclaration relative aux objectifs poursuivis par une entité;

**CONSIDÉRANT** que le maire formule un énoncé de politique générale pour la Ville de Paspébiac qui se lit comme suit :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,
Citoyennes et citoyens de Paspébiac,

Depuis quelques semaines, nous faisons face à une crise municipale sans précédent.

Le conseil a réclamé ma démission et je considère la remettre, à moins qu'il ne survienne un changement significatif dans la composition du conseil municipal, ayant-moi-même invité une majorité de mes collègues à démissionner.

Dans une tentative de dénouer la situation, je dépose ce soir un énoncé de politique générale qui établit les grandes lignes de la vision politique que je souhaite promouvoir pour la Ville de Paspébiac.

Si cet énoncé est appuyé par une majorité d'élus, malgré tout ce qui a pu être dit de part et d'autre, alors je pense que nous aurons trouvé une sortie de crise en se concentrant sur les idées plutôt que les personnes, et nous pourrons ensuite réfléchir à une médiation externe pour assainir le climat de travail.

Si, au contraire, cet énoncé est refusé par une majorité d'élus, cela démontrera le caractère purement politique et insoluble de la situation, et alors je pense qu'une élection devra être tenue tôt ou tard.

D'entrée de jeu, je tiens à mettre sur la table que la priorité des priorités est, à mon avis, le développement.

Paspébiac a besoin de développement commercial et de développement résidentiel.

C'est pourquoi je pense que le conseil doit tout particulièrement appuyer des démarches proactives visant à attirer une 2e épicerie sur notre territoire, un projet stratégique qui, s'il se réalise, permettrait d'offrir aux citoyens un panier d'épicerie à plus faible coût et avec davantage de choix tout en permettant à la Ville d'aller chercher des revenus de taxes anticipés à plus de 50 000$ à chaque année.

Dans cette même lignée, je pense que nous devrions réfléchir à des réformes de zonage visant à stimuler la venue de commerces sur la Rue Day, comme nous l'avons fait par exemple dans le dossier de la clinique d'hygiène dentaire. À terme, contribuer au développement de l'hébergement touristique me semble également être une action stratégique à poser.

En termes de développement résidentiel, l'essentiel du travail est déjà amorcé avec un premier 24 logements abordables à Saint Pie X et un deuxième 24 logements abordables avec la Société de développement de l'Est.

Voilà deux projets qui, une fois réalisés, vont introduire un nombre important d'unités de logements sur le marché, ce qui est susceptible ensuite de libérer des maisons unifamiliales pour de jeunes familles.

C'est exactement ce dont nous avons besoin afin de stabiliser notre population à long terme dans un contexte de vieillissement.

Pour compléter la stratégie de la Ville en habitation, je compte proposer au conseil d'autoriser la construction de mini-maisons, incluant comme unités d'habitation accessoires, et éventuellement de transformer notre programme de crédits de taxes pour le logement privé en programme de subventions, le tout à coût nul.

Il faut aussi renforcer l'attractivité de Paspébiac en misant sur les loisirs et la culture.

C'est pourquoi je prône la continuité du projet d'espace multisports ou deck-hockey voté par les citoyens lors du budget participatif et qui, me semble-t-il, est attendu par les jeunes avec impatience.

C'est également pourquoi je mise, comme l'ensemble de mes collègues, sur le projet d'espace musical au Banc-de-Pêche.

Et c'est pourquoi je pense aussi qu'il faut célébrer activement le 150e anniversaire de la municipalité l'an prochain, le tout avec une bonne gouvernance, un plan financier solide et idéalement, avec partenariat partiel avec un OBNL.

Grâce à ce travail de développement et de revitalisation, c'est ainsi que nous pourrons espérer mieux entretenir nos infrastructures à long terme… parce qu'après tout, on ne peut pas entretenir des routes et des aqueducs sans payeurs de taxes.

Notre réseau routier est dans un état malheureusement lamentable et dès que le contexte le permettra, il nous faudra ouvrir un poste cadre aux travaux publics afin d'optimiser la gestion humaine, matérielle et financière de ce service.
Il faudra déposer des demandes au PAVL, compléter notre programmation TECQ, et veiller à la saine utilisation de notre règlement d'emprunt parapluie sur la voirie, l'eau potable et les eaux usées afin d'entretenir d'abord nos infrastructures en eaux, même si ce n'est ni grandiose ni excitant.

On doit aussi se doter d'un service aux citoyens plus efficace.

Depuis mon entrée en poste comme maire, je constate que trop de demandes pourtant simples de citoyens tombent dans les craques du système.

Pour régler ce problème autant que possible, la Ville doit donc, à mon avis, se doter d'une politique de services aux citoyens et d'un système informatisé de traitement des demandes de permis et des plaintes.

Je pense aussi que la prochaine direction générale devra veiller à améliorer les processus internes au bénéfice à la fois des citoyens… et des employés.

Il ne faut jamais perdre de vue que toutes ces réformes doivent se faire dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

Maintenant que le budget municipal a été équilibré et que nos finances sont en ordre, je prône une cible d'augmentation de taxes annuelle de l'ordre de 2 à 3% environ, ce qui est comparable ou légèrement supérieur à l'inflation.

Geler les taxes n'est pas une option raisonnable pour faire face à la réalité financière d'une municipalité de nos jours, et des augmentions supérieures à 4%, sauf de façon très exceptionnelle, ne sont pas raisonnables dans un contexte de coût de la vie déjà trop élevé.

Pour arriver à atteindre cette cible de taxation de 2 à 3%, en plus de générer des revenus grâce au développement, il est important de continuer à optimiser les dépenses de fonctionnement et de veiller à contrôler le service de la dette, sans pour autant cesser d'emprunter complètement, ce qui viendrait alors bloquer des projets essentiels.

Plutôt que de miser sur des projets grandioses, il faut miser sur des projets de petite et de moyenne envergure, mais à grand impact.

Je pense aussi sincèrement que la lutte aux changements climatiques est un instrument de saine gestion des finances publiques et en ce sens, je compte poursuivre avec les orientations énoncées en séance extraordinaire pour le Jour de la Terre en avril dernier.

En ce qui a trait à la transparence et à l'intégrité de l'administration municipale, je persiste et signe.

Les citoyens ont le droit d'être informés sur l'état des dossiers municipaux sur toutes les plateformes. La transparence, l'accès à l'information et les délibérations publiques du conseil sont des éléments essentiels pour que les citoyens s'intéressent à la vie municipale, fassent confiance aux élus et adhèrent à leurs décisions.

Cela implique que les citoyens ont le droit d'être en désaccord avec leurs élus et que ceux-ci sont redevables aux citoyens dans leur prise de décisions.

C'est la démocratie, pour le meilleur et pour le pire.

Les désaccords d'idées n'ont pas à être gardés secrets éternellement et comme élus, nous devrons apprendre à être parfois en désaccord publiquement dans le respect. Pour ce faire, il faut débattre du fond des dossiers, et non toujours sur la forme. La recherche du consensus à tout prix est une illusion qui, selon moi, ne fait qu'alimenter les tensions plutôt que les atténuer.

Pour un élu, il n'y a rien de plus normal que de défendre des idées sur la place publique.

Et en termes d'intégrité, pour un maire, il n'y a rien de plus normal que d'exercer son pouvoir de surveillance, d'investigation et de contrôle vis-à-vis de l'administration municipale afin de veiller à ce que l'argent public soit correctement et légalement dépensé.

Voilà la politique générale que je défends pour Paspébiac.

Cette politique, j'invite les conseillers municipaux à l'appuyer, mais aussi à la bonifier.

À cet effet, j'invite les conseillers à déposer des propositions concrètes et constructives lors des comités pléniers, mais également lors des séances du conseil, et je les invite à considérer sérieusement la création de commissions du conseil pour traiter davantage de dossiers en comités. La Ville de Paspébiac a d'ailleurs des règles de régie interne qui sont incroyablement favorables à l'expression des conseillers.

Dans la même lignée, je nous invite, dès l'an prochain, à réfléchir à un exercice de planification stratégique ponctué de consultations publiques et de lac-à-l'épaule.

Pour finir, je ne demande pas aux conseillers d'appuyer chaque virgule de cet énoncé, mais je les invite à l'appuyer pour ses principes les plus essentiels, car il s'agit de la politique que je défends comme maire et que j'ai l'intention de continuer de défendre aussi longtemps que possible.

Monsieur Christian Grenier, conseiller propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

**Monsieur le Maire demande le vote** :

**Contre** : Mesdames Gina Samson, Nancy Anglehart, Marie-Andrée Côté, conseillères
Monsieur Dany Cyr, conseiller

**Pour** : Monsieur Christian Grenier, conseiller (proposeur)
Madame Francine Guité, conseillère

**La demande de report est refusée à la majorité des membres du conseil présents.**

Madame Gina Samson, conseillère propose que le conseil rejette les grandes lignes de l'énoncé de politique générale du maire.

**Monsieur le Maire demande le vote** :

**Pour** : Mesdames Gina Samson (proposeuse) Nancy Anglehart, Marie-Andrée Côté,
Francine Guité, conseillères
Messieurs Dany Cyr, Christian Grenier, conseillers

**IL est unanimement résolu des membres du conseil présents :**

**QUE** le conseil **REJETTE** les grandes lignes de l'énoncé de politique générale du maire.

**2026-08-293**

## 6. SIGNATURE D'UN AVENANT DANS LE CADRE DU PAVL AVEC LE MTMD SEGMENT DE LA RUE DAY ENTRE LE 5E ET LA 7E AVENUE (CLC78863) - AIDE FINANCIÈRE 40,169 $

**ATTENDU QU'**une convention d'aide financière a été signée entre le **Ministre** et la **Bénéficiaire**, ci-après la **Convention originale**;

**ATTENDU QUE** cette **Convention originale** a été amendée par l'Avenant nº 1, lequel a été signé entre le **Ministre** et la **Bénéficiaire**;

**ATTENDU QUE** la **Bénéficiaire** a contracté un emprunt à long terme afin de financer des travaux d'amélioration sur des infrastructures routières municipales admissibles, acceptés par le Ministre et ayant servi à la détermination du montant de l'aide financière de la **Convention originale**;

**ATTENDU QUE,** en raison des impacts financiers dont fait état la **Bénéficiaire** à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transferts, il y a lieu de modifier à nouveau les modalités de versement de l'aide financière;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de conclure le présent avenant, ci-après l'**Avenant**, afin de modifier les obligations des **Parties**;

**EN CONSÉQUENCE**, les **Parties** aux présentes conviennent des modifications suivantes à la convention originale:

1. L'article 1 est modifié pour être reformulé comme suit :

**1. OBJET DE LA CONVENTION**
1.1 La Convention a pour objet l'octroi, par le **Ministre**, d'une aide financière maximale d'un million cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (1 177,985 $) à la **Bénéficiaire** (ci-après « aide financière »), pour lui permettre de réaliser des travaux d'amélioration sur des infrastructures routières municipales admissibles, acceptés par le **Ministre** et ayant servi à la détermination du montant de l'aide financière et identifiés au dossier no CLC78863, ci-après le « **Projet** ».

1.2 La Convention a également pour objet l'octroi, par le **Ministre**, d'une aide financière additionnelle maximale de quarante mille cent soixante-neuf dollars (40 169 $) à la **Bénéficiaire**, visant à compenser les impacts financiers rapportés à la suite du changement de l'application de la norme comptable sur les paiements de transferts (ci-après « aide financière additionnelle »).

2. L'article 2.1 est modifié pour être reformulé comme suit :

« **2. MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

2.1 Versements :
L'aide financière prévue à l'article 1.1 est versée à la **Bénéficiaire** selon les modalités prévues à l'Avenant no 1**.**

L'aide financière additionnelle prévue à l'article 1.2 est versée par le **Ministre** à la **Bénéficiaire** au comptant en un seul versement.

- Le versement unique correspond au montant des intérêts non perçus nets du rendement de placement applicable à l'aide financière maximale autorisée par le **Ministre,** jusqu'à concurrence du montant défini lors de la reddition de comptes finale reçue, analysée et acceptée par le **Ministre,** selon la formule de calcul suivant : Taux moyen applicable (3,95 %) - taux de placement (3,33 %) = taux net (0,62 %).

3. Les autres articles ou paragraphes de la **Convention originale** demeurent inchangés.

4. Le présent **Avenant** fait partie intégrante de la **Convention originale**.

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Gina Samson, conseillère **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE** la **VILLE DE PASPÉBIAC,** personne morale de droit public, légalement constituée, soit représentée par Daniel Langlois, directeur général et greffier et par Jérémy Laplante, maire, dûment autorisés.

**2026-08-294**

## 7. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE 13 OCTOBRE 2026 À 16 H – CITATION PATRIMONIALE ÉGLISE

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donné avis de motion lors de la séance ordinaire du 10 août concernant la citation de l'église Notre-Dame-de-la-Purification;

**CONSIDÉRANT QU**'un projet de règlement concernant la citation a été déposé durant la même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que le greffier donne avis public, au moins 30 jours avant l'adoption du règlement de citation, du lieu, de la date et de l'heure de la séance du conseil local du patrimoine au cours de laquelle chacune des personnes intéressées à la citation du bien patrimonial visé à l'avis de motion pourra faire ses représentations;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2026-07-237 octroyant le mandat au Comité consultatif d'urbanisme d'agir à titre de conseil local du patrimoine pour le présent dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le conseil autorise le greffier, monsieur Daniel Langlois, de publier l'avis public pour une assemblée publique de consultation avec les membres du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 octobre 2026, à 16 h 00, au Centre culturel de Paspébiac.

**2026-08-295** **8. PROCESSUS D'EMBAUCHE DU PROCHAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier de la ville de Paspébiac, a signifié par écrit, le vendredi 14 août 2026 au conseil de la ville de Paspébiac sa décision de prendre sa retraite dans le délai de 12 semaines prévu au contrat, ce qui porte la dernière journée au travail le 6 novembre 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 $ et 225 $ auxquels s'ajoutent des frais administratifs de 5%;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE** la Ville de Paspébiac mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**QUE** la Ville engage une dépense estimée à environ 8 500,00 $ taxes en sus.

**QU'**un comité de sélection soit composé ultérieurement afin d'assister la Ville à la dotation.

(Voir l'offre de service en pièce jointe).

Cette dépense est assujettie aux activités courantes.

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont adressées au Conseil.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Francine Guité, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS** que la séance soit levée. Il est 20 h 17.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Jérémy Laplante, maire | Lina Castilloux, assistante-greffière |

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Annie Chapados, trésorière | Date |